DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

-=-=-=-=-=-=-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

-=-=-=-=-=-=-

Le seize mai de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix mai de l'an deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. CARRASCO à Mme GUILLANTON
M. ATTAF à M. DOSSMANN
M. YAHIEL à M. CHASTAGNER
M. FASS à M. HULIN

ABSENTE
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-

Le Conseil municipal désigne Mme CASAL DIT ESTEBAN secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Mme Céline PIERA en tant que conseillère municipale, à la suite de la démission de Mme Géraldine WALLE

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 7 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE

- la modification de la composition des commissions Culture et patrimoine, Affaires familiales et scolaires, Développement durable et du comité consultatif Jeunesse, comme suit :

Nom de la commission	Nombre de membres	Membres
Culture et patrimoine	9	Magali LIBONG Céline PIERA Nathalie de VILMORIN Elisabeth ROQUAIN Jean-Pierre MILONNET Ian TIXIER Caroline FOUCAULT Agnès QUINQUENEL Andrée THEISEN
Affaires familiales et scolaires	9	Rozenn BOULER Jean-Pierre MILONNET Anne KERNY-BONFAIT Jacqueline BRIGNON Magali LIBONG Henri ROGER-ESTRADE Caroline FOUCAULT Emmanuelle CLEVEDE Vincent HULIN
Développement durable	9	Jean-Paul MORDEFROID Jean-Pierre MILONNET Nathalie de VILMORIN Violaine GUILLANTON Hervé BAUDE Henri ROGER-ESTRADE Caroline FOUCAULT Vincent HULIN Jérémy FASS

Nom du comité consultatif	Nombre de membres	Au 16 mai 2022
Jeunesse	9 membres du conseil 9 membres jeunes	Ian TIXIER Henri ROGER-ESTRADE Tania DA GRACA SOARES Magali LIBONG Karine CASAL DIT ESTEBAN Jacqueline BRIGNON Caroline FOUCAULT Agnès QUINQUENEL Jérémy FASS

DÉSIGNE

- Mme Jacqueline BRIGNON en tant que membre titulaire et Mme Céline PIERA en tant que membre suppléant, pour représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI) par 23 voix pour, Mme Emmanuelle CLEVEDE en tant que membre titulaire et Mme Agnès QUINQUENEL en tant que membre suppléant, ayant obtenu 9 voix,
- M. Ian TIXIER en tant que représentant titulaire au conseil d'administration de l'école Steiner Waldorf par 24 voix pour, M. Vincent HULIN ayant obtenu 8 voix,

ATTRIBUE

- des subventions d'un montant total de 50 419 € à 44 copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, par 27 voix pour, M. DOSSMANN, Mme BOULER, Mme KERNY-BONFAIT, Mme AUBERT-THEISEN et M. CHASTAGNER ne prenant pas part au vote,

ATTRIBUE

- le solde la subvention au Centre communal d'action sociale d'un montant de 100 000 € au titre de l'année 2022,

APPROUVE

- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI) qui s'élève à 12 240,80 € pour l'année 2022, par 31 voix pour et 1 abstention (Mme FOUCAULT),

APPROUVE

- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) qui s'élève à 15 248 € pour l'année 2022,

ATTRIBUE

- des subventions à l'école Steiner Waldorf d'un montant de 33 222 € et à l'école Notre-Dame de l'Assomption d'un montant de 151 177 € au titre de l'année 2022 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier,

ATTRIBUE

- une subvention forfaitaire d'un montant de 23 000 € au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2022, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier, par 26 voix pour, 4 abstentions (M. HULIN, M. YAHIEL, Mme CLEVEDE et M. FASS) et 2 voix contre (Mme QUINQUENEL et M. CHASTAGNER),

DÉCIDE

- la création d'un comité social territorial commun pour les agents de la commune de Verrières-le-Buisson et du Centre communal d'action sociale et en fixe les modalités,

DÉCIDE

- la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint et de trois postes d'adjoint technique, par 31 voix pour et 1 voix contre (Mme FOUCAULT),

HABILITE

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à la réhabilitation et l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°1 Terrassement – VRD – Espaces verts avec la société Urban TP pour un montant global et forfaitaire de 753 479,80 € HT, déclarée attributaire conformément à la commission d'appel d'offres, ainsi que tous les actes y afférents,
- Monsieur le Maire à relancer sans publicité ni mise en concurrence le lot n° 4 – Charpente bois, suite à sa déclaration sans suite pour motif d'infructuosité,

par 31 voix pour et 1 abstention (Mme FOUCAULT),

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation de 4 mois pour le marché n° 1004 relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaires des bâtiments communaux signé avec la société AMITEF,

APPROUVE

- l'adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France pour un montant de 12 000 € dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA),

APPROUVE

- le règlement d'attribution de la bourse aux projets « Verrières Initiative Solidarité Aventure Jeunes » (VISA Jeunes) et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant de verser les aides décidées par la commission d'attribution,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

N° 38 Signature de l'avenant n°1 au marché n°1249 relatif aux travaux d'aménagement de stationnement et de pistes partagées sur le boulevard Maréchal Foch – lot n°3 travaux de clôture - avec la société Terideal Agrigex (Wissous, 91) pour un montant de 6 395,10€ HT, soit 7 674,12 € TTC

N° 39 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Soprane Productions pour une série de concerts-résidence du « Simon Martineau Trio » le samedi 25 juin à 19h et sur la période du 11 au 14 juillet au Parc Régnier, pour un montant de 3 000 € TTC

N° 40 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Xpérience ! » avec Musiques à ciel ouvert pour la présentation du spectacle le samedi 21 mai 2022 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 7 099,31 € TTC

N° 41 Signature d'un marché en procédure adaptée relatif à la conception, l'hébergement et le support de l'application DAMAaaS, - « Gestion des demandes internes. » avec la société INAGUA SAS (Juvisy, 91), pour un montant de 7 836 € TTC, décomposé comme suit :

- Réunions, conception, réalisation, tests et livraison de l'application pour un forfait de 5 250€ HT, soit 6 300€ TTC,
- Hébergement de l'application pour un forfait mensuel de 280 € HT soit 336 €TTC, y compris un espace de stockage à 3 € HT soit 3,60 € TTC,
- Support à distance sous forme de 32 tickets de 15 minutes pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC, renouvelable par émission d'une commande,

Pour une durée de 1 an, renouvelable annuellement sous forme de commande sans pouvoir excéder 3 ans

N° 42 Signature de l'avenant n°1 au marché n°1247 relatif aux travaux d'aménagement de stationnement et de pistes partagées sur le boulevard Maréchal Foch – lot n°1 voirie et réseaux – avec la société COLAS France (Montlhéry, 91) pour une moins-value de 19 863,20 € HT, soit 23 835,84 € TTC

N° 43 Signature d'un avenant au contrat de vente signé avec le Théâtre en Partance pour une heure d'intervention le mardi 10 mai 2022 en milieu scolaire afférente au spectacle « Comment Wang-Fô fut sauvé » pour un montant de 70 euros TTC

N° 44 Convention entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'Arboretum privé pour une mise en place des ateliers d'éveil à la nature pour les enfants de la Pouponnière, à titre gratuit pour 6 enfants par séance

N° 45 ANNULÉE - Signature d'un contrat avec la société de la ligue de l'enseignement de l'Essonne relatif à une formation générale du BAFA au profit de 20 jeunes

N° 46 Signature du marché en procédure adaptée n° 202209 ayant pour objet la modification du plan local d'urbanisme, avec la société CITADIA CONSEIL (Toulon, 83), pour un montant global et forfaitaire décomposé en 5 tranches :

- tranche ferme (modification du plan local d'urbanisme) pour un montant de 49 862,50 € HT, soit 59 835 € TTC
- tranche optionnelle 1 (élaboration/révision du règlement local de publicité et d'enseignes) pour un montant de 27 275 € HT, soit 32 730 € TTC
- tranche optionnelle 2 (mission d'adaptation de l'évaluation environnementale) pour un montant de 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC
- tranche optionnelle 3 (mission d'élaboration de déclarations de projet mettant en compatibilité le PLU) pour un montant de 30 775 € HT, soit 36 930 € TTC
- tranche optionnelle 4 (élaboration de documents pour un ou plusieurs projets de construction) pour un montant de 22 350 € HT, soit 26 820 € TTC

N° 47 Signature du marché en procédure adaptée n°202205 relatif à l'inspection technique et de vérification des alarmes anti-intrusion, contrôle d'accès, interphonie et motorisation, avec la société SPEN Protection (Vincennes, 94), pour un montant forfaitaire de 9 473,70 € HT, soit 11 368,44 €TTC et une partie à bons de commande avec un montant maximum de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC, pour une durée d'un an

N° 48 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Conférence concert Ciné-tubes, une histoire des musiques de film » avec l'association Musiques actuelles pour la présentation du spectacle le vendredi 24 novembre 2022 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 630 € TTC

N° 49 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « La Réveilleuse » avec l'Ensemble Felicitas le dimanche 19 juin 2022 à 16h dans le jardin de la Maison Vaillant, pour un montant de 1450 € net

N° 50 Signature d'un marché en procédure adaptée pour l'entretien et la maintenance des matériels de projection numérique installés dans les salles de cinéma de l'Espace Bernard Mantienne avec la société TACC (Clichy 92), pour un montant mensuel de 258,16€ HT (3 097,92 € HT/an, soit 3 717,50 € TTC/an), pour une durée d'un an renouvelable.

N° 51 Convention définissant les droits et obligations des parties résultant de l'installation de fibres optiques dans les infrastructures Orange, avec la société ENTRA (Aubervilliers, 93), accompagné de son sous-traitant la société SERFIM T.I.C. (Vénissieux, 69), pour un montant de 0,472 Euros HT par an et par mètre linéaire

N° 52 Signature d'un contrat de prestation avec la sarl Tohu Bohu pour le spectacle de conte « Les contes de la grange hantée » le samedi 14 mai 2022 au Moulin de Grais, pour un montant de 590,15 euros net

N° 53 Signature d'un marché en procédure adaptée relatif à l'entretien des espaces verts de la commune, avec la société Terideal-Agrigex (Wissous, 91), pour un montant forfaitaire de 87 816,93 € HT, soit 105 380,32 € TTC (avril à mai 2022)

N° 54 Signature d'un marché en procédure adaptée portant sur l'acquisition de licences pour le logiciel de gestion des salles et la maintenance, avec la société 3D Ouest (Lannion, 22), pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC, pour les licences, et pour un montant de 225 € HT, soit 270 € TTC, pour la maintenance, étant précisé que la maintenance du logiciel est conclue pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement 2 fois soit une durée maximale de 3 ans

N° 55 Signature de l'avenant n°2 au marché n°1248 relatif aux travaux d'aménagement de stationnement et de pistes partagées sur le boulevard Maréchal Foch – lot n°2 espaces verts - avec la société PROJARDINS- (Villebon-sur-Yvette, 91) pour un montant de 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC

N° 56 Signature d'un marché en procédure adaptée relatif à l'acquisition des droits d'utilisation de la solution Mailinblack, avec l'UGAP (Marne-la-Vallée, 77), pour un prix annuel de 3 942,42 € HT, soit 4 730,90 € TTC

N° 57 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson pour une redevance mensuelle de 642,29 € hors charges

N° 58 Convention de mise à disposition du domaine public, dans le cadre de l'évènement « Verrières Eté Grandeur Nature », pour l'entreprise « le petit Caméléon normand » d'y installer son food-truck, du 7 au 29 juillet 2022.

N° 59 Signature d'une convention de prêt de l'atelier Marcel Petit sis 34 chemin Paron et d'œuvres en lien avec l'exposition "48°44'43.8"N 2°16'25.5"E" qui se tiendra les week-ends (samedi et dimanche) du 14 au 29 mai 2022 inclus, à titre gracieux

N° 60 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles « TROC ! » et « On danse ? » avec le Collectif Sauf le dimanche pour trois représentations le dimanche 26 juin à 15h et 16h30 au Parc Régnier et à 19h30 place Charles de Gaulle, pour un montant total de 3 643,70 € TTC

N° 61 Signature d'une convention de mise à disposition de locaux d'un immeuble sis 9, rue des Petits Ruisseaux, appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) à Verrières-le-Buisson, pour une redevance annuelle de 7 900 € HT, soit 9 480 € TTC

N° 62 Signature d'une mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de secours pour le Cross scolaire le mardi 17 mai 2022 de 8h30 à 16h15 à la coulée verte à Verrières-le-Buisson, avec l'unité mobile de premiers secours 91, pour un montant total de 750 € TTC

N° 63 Signature d'un contrat de prestation en lien avec une activité d'intermittent avec Gary Brunton, Laurent Guanzini, Siegfried Mandon, David Prez et Simon Martineau, dans le cadre du 16e festival jazz pour un concert le dimanche 22 mai dans le jardin de la Maison Vaillant, pour un montant total de 1 000 € net

N° 64 Opération de soutien aux commerces de proximité ; avenant n°2 à la convention tripartite avec les associations l'Envol des Prés-Hauts et ACV signée le 23 novembre 2020 relative aux opérations de soutien au commerce de proximité verriérois suite aux crises sanitaires et économiques liées à la pandémie de Covid-19

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».